

Que deux Sénats soient établis, l'un à la Bastie & l'autre à Ajaccio, pour juger en dernier ressort les causes civiles & criminelles; que ces Tribunaux soient composés de Corfes; qu'il soit dressé de nouvelles Loix & de nouveaux Statuts &c.

Que l'ancienne Noblesse soit mise sur le pied où elle doit être, & jouisse du même traitement que celle de Genes, sans la confondre avec celle de la Riviere, afin qu'il y ait une distinction proportionnée entre une Ville Provinciale, & le Corps entier d'un Royaume; & que toutes les Familles qui peuvent prétendre à cette distinction, y soient admises.

Que les anciennes Seigneuries soient rétablies sur l'ancien pied, ai si que la liberté & les prérogatives dont elles ont joui anciennement, afin de rendre au Royaume son ancien lustre: Que tous les Gouvernemens politiques & militaires soient administrés par des Corfes, à l'exception d'un seul, dont un Génois pourra être revêtu.

Qu'il soit permis aux Corfes de demander aux Puissances, en qui ils auroient le plus de confiance, la garantie des nouveaux Traités & des nouvelles Loix.

En un mot, on veut un accommodement honorable, avantageux & ferme, & non l'ombre de trois ou quatre Articles, qui ne disant rien, rendroient le Royaume plus méprisable & plus malheureux que jamais, au deshonneur perpétuel de ceux qui y auroient donné les mains. Quatorze ans de guerre ne doivent pas aboutir à détériorer la condition du Royaume, mais à luy rendre avec la paix une liberté entière.

Au surplus si la République ne veut pas remettre le Royaume sur l'ancien pied, on reprendra les armes, & l'on recommencera la guerre pour la pousser jusqu'à la dernière goutte de sang, afin de